

Direction Départementale des Territoires
et de la Mer du Morbihan
Service DDTM 56/SENB/MARE

56019 VANNES CEDEX

Lorient, le 22 juillet 2020

Objet : Avis de l'Ifremer concernant le dossier de déclaration pour les dragages d'entretien du Port de Guidel

N/Réf. LER/MPL/20.39 et Ref Avis : 20-050
V/Réf : votre mail du 16/06/2020

Affaire suivie par L. Bizzozero, P. Souchu et N. Cochenec Laureau

Monsieur,

Par mail du 16 juin 2020, vous sollicitez l'avis de l'Ifremer concernant le dossier de déclaration pour les dragages d'entretien du port de Guidel.

1-Contenu du dossier reçu

Le dossier est composé de deux documents : rapport « Dossier de déclaration pour les dragages d'entretien du port de Guidel valant évaluation d'incidence N2000 » en date de mai 2020 et rapport présentant les planches cartographiques du dossier. Le demandeur est Lorient Agglomération.

2- Le projet

Les travaux consistent en la réalisation d'opérations de dragage d'entretien au sein du port de Guidel-Plage. Les sédiments, sont aspirés, dans un mélange eau-sédiment, par une drague hydraulique. Ce mélange est ensuite dirigé, *via* une conduite de refoulement, vers l'exutoire de l'estuaire de la Laïta. Les volumes à draguer sont au maximum de 10 000 m³ par opération. Les travaux sont envisagés en janvier/février et devraient durer environ huit semaines. Ce présent dossier concerne une demande sur 10 ans, avec des travaux envisagés :

- en janvier et février 2021 : pour 10 000 m³ .
- en janvier et février 2025 pour 10 000 m³ .
- en janvier et février 2029 pour 10 000 m³

3-Analyse du dossier

Notre analyse concerne les domaines pour lesquels le LER/MPL est compétent, notamment la qualité écologique, chimique des masses d'eau côtière et de transition ainsi que la qualité microbiologique des zones de production conchylicole.

Plan d'échantillonnage

Le plan d'échantillonnage, présenté en page 27, nécessite d'être justifié. En effet nous nous interrogeons sur :

- le choix de réaliser des échantillons moyens ou non selon les zones,
- la couverture spatiale du secteur 2 qui aurait pu être plus importante,
- la localisation des stations par rapport aux sources potentielles de contamination du port (aire de carénage, poste de refoulement eaux usées, ...)

Qualité de l'eau

L'état initial concernant la qualité de l'eau pourrait être complété a minima avec les données hydrologiques et de phytoplancton disponibles, acquises en amont du port sur la station de suivi REPHY et DCE Pont St Maurice - 29LA03 (048-P-023). Ces données sont disponibles sur la plateforme surval (<https://wwz.ifremer.fr/surval/>). En effet, afin de définir un suivi de la turbidité efficace pour prévenir une dégradation de la qualité du milieu, il est important de connaître le « bruit de fond » local du secteur pendant la période retenue pour les travaux. Des données complémentaires acquises en amont des travaux ou a minima celles citées ci-dessus pourraient être utilisées.

Qualité chimique

Sans atteindre le niveau N1, du TBT a été retrouvé dans les sédiments. Compte tenu de la réglementation actuelle, il conviendrait donc de s'assurer des bonnes pratiques des usagers du port concernant la protection anti-fouling de leurs bateaux.

Qualité écologique

Il est précisé en page 112 « Les opérations de dragage d'entretien du port de Guidel n'ont pas d'incidence résiduelle (perte nette) sur les habitats particuliers (herbiers, Maërl ...). ». L'absence d'herbier de zostère dans l'aire d'étude a-t-elle été vérifiée ?

Suivi de la turbidité

Le suivi de la turbidité proposé nous semble adapté. Cependant il reste à préciser les notions de mesure en « semi-continu » ainsi que de « période de rejet ». En effet, certains paramètres peuvent largement varier entre le début et la fin d'une « période de dragage ». De plus, il est important de définir à partir de mesures *in situ*, et avant le début des travaux, du « bruit de fond » local de turbidité afin de s'assurer que la station choisie comme « station de référence » joue bien ce rôle, c'est-à-dire qu'elle est non impactée par les travaux.

4- Avis

L'Ifremer émet un avis favorable pour le dragage du port de Guidel et recommande :

- de caractériser le bruit de fond local de la turbidité avant le début des travaux.
- de maintenir la période de travaux (hiver) proposée dans le dossier.

Par ailleurs, dans le cadre de la certification ISO9001 de l'Ifremer, nous vous demandons de bien vouloir porter votre appréciation sur ce document en renseignant la fiche d'évaluation à partir du formulaire en ligne.

Pour le Président-Directeur Général et par délégation,

Responsable de la station de Lorient du Centre de Bretagne
par interim

Copie : Direction Générale, Direction du Centre de Bretagne, Unité Littoral, LER/MPL,
LER BO

Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer
Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Lorient
8 rue François Toullec
56100 Lorient
France
+33 (0)2 97 87 38 00

Siège Social
1625 route de Sainte-Anne
CS 10070
29280 Plouzané
France
R.C.S. Brest B 330 715 368
APE 7219Z
SIRET 330 715 368 00032
TVA FR 46 330 715 368
+33 (0)2 98 22 40 40

www.ifremer.fr